

ce qu'il faudrait faire à l'égard des girondins.

Enfin le projet d'insurrection fut arrêté dans la tête des conjurés du club central révolutionnaire. Ils ne voulaient pas, suivant leur expression, faire une insurrection *physique*, mais *toute morale*, respecter les personnes, les propriétés, violer enfin avec le plus grand ordre les lois, et la liberté de la convention. Leur but était de constituer la commune en insurrection, de convoquer en son nom toute la force armée, qu'elle avait le droit de requérir, d'en entourer la convention, et de lui présenter une adresse qui, en apparence, ne serait qu'une pétition, et qui en réalité serait un ordre véritable. Ils voulaient en un mot prier le fer à la main.

Le jeudi 30, en effet, les commissaires des sections s'assemblent à l'Évêché, et ils forment ce qu'ils appellent l'*union républicaine*. Revêtus des pleins pouvoirs de toutes les sections, ils se déclarent en insurrection pour sauver la chose publique, menacée par la *faction aristocratique et oppressive de la liberté*. Le maire, persistant dans ses ménagements ordinaires, fait quelques représentations sur le caractère de cette mesure, s'y oppose doucement, et finit par obéir aux insurgés, qui lui ordonnent de se rendre à la commune pour annoncer ce qu'ils

viennent de décider. Il est ensuite résolu que les quarante-huit sections seront réunies pour émettre, dans la journée même, leur vœu sur l'insurrection, et qu'immédiatement après, le tocsin sonnera, les barrières seront fermées, et la générale battra dans toutes les rues. Les sections se réunissent en effet, et la journée se passe à recueillir tumultueusement le vœu de l'insurrection. Le comité de salut public, la commission des douze, mandent les autorités pour obtenir des renseignements. Le maire fait connaître, avec un regret du moins apparent, le plan arrêté à l'Évêché. L'Huillier, procureur-syndic du département, déclare ouvertement, et avec une assurance tranquille, le projet d'une insurrection *toute morale*, et il se retire paisiblement auprès de ses collègues.

La journée s'achève ainsi, et dès le commencement de la nuit le tocsin retentit, la générale se bat dans toutes les rues, les barrières sont fermées, et les citoyens étonnés se demandent si de nouveaux massacres vont ensanglanter la capitale. Tous les députés de la Gironde, les ministres menacés, passent la nuit hors de leur demeure. Roland va se cacher chez un ami; Buzot, Louvet, Barbaroux, Guadet, Bergoing, Rabaut Saint-Étienne, se retranchent dans une chambre écartée, munis de

bonnes armes, et prêts, en cas d'attaque, à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. A cinq heures du matin, ils en sortent pour se rendre à la convention, où, à la faveur du jour naissant, se réunissaient déjà quelques membres, appelés par le tocsin. Leurs armes, qui étaient apparentes, les font respecter de quelques groupes qu'ils traversent, et ils arrivent à la convention, où se trouvaient déjà quelques montagnards, et où Danton s'entretenait avec Garat. — Vois, dit Louvet à Guadet, quel horrible espoir brille sur ces visages! — Oui, répond Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron. — De son côté, Garat, étonné de voir Danton rendu si matin à l'assemblée, l'observait avec attention. Pourquoi tout ce bruit, lui dit Garat, et que veut-on? — Ce ne sera rien, répond froidement Danton. Il faut leur laisser briser quelques presses, et les renvoyer avec cela. — Vingt-huit députés étaient présents. Fermont occupe momentanément le fauteuil; Guadet siège courageusement comme secrétaire. Le nombre des députés augmente, et on attend le moment d'ouvrir la séance.

Dans cet instant, l'insurrection se consommait à la commune. Les envoyés du comité central révolutionnaire, ayant à leur tête le

président Dobsen, se présentent à l'Hôtel-de-Ville, munis de pleins pouvoirs révolutionnaires. Dobsen prend la parole, et déclare au conseil général que le peuple de Paris, blessé dans ses droits, vient annuler toutes les autorités constituées. Le vice-président du conseil demande à connaître les pouvoirs du comité. Il les vérifie, et y trouvant exprimé le vœu de trente-trois sections de Paris, il déclare que la majorité des sections annule les autorités constituées. En conséquence, le conseil général, le bureau, se retirent. Dobsen, avec les commissaires, prend la place vacante aux cris de *vive la république!* Il consulte ensuite la nouvelle assemblée, et lui propose de réintégrer la municipalité et le conseil général dans leurs fonctions, vu que l'un et l'autre n'ont jamais manqué à leurs devoirs envers le peuple. Aussitôt en effet on réintègre l'ancienne municipalité avec l'ancien conseil général, au milieu des plus vifs applaudissements. Ces formalités apparentes n'avaient d'autre but que de renouveler les pouvoirs municipaux, et de les rendre illimités et suffisants pour l'insurrection. Immédiatement après, on désigne un nouveau commandant-général provisoire: c'est le nommé Henriot, homme grossier, dévoué à la commune, et commandant du bataillon des sans-

culottes. Pour s'assurer ensuite le secours du peuple, et le maintenir sous les armes pendant ces moments d'agitation, on arrête qu'il sera donné quarante sous par jour à tous les citoyens peu aisés qui seront de service, et que ces quarante sous seront pris immédiatement sur le produit de l'emprunt forcé, sur les riches. C'était un moyen assuré d'appeler au secours de la commune, et contre la bourgeoisie des sections, tous les ouvriers qui aimaient mieux gagner quarante sous en prenant part à des mouvements révolutionnaires, que d'en gagner trente en se livrant à leurs travaux accoutumés.

Pendant qu'on prenait toutes ces déterminations à la commune, les citoyens de la capitale se réunissaient au bruit du tocsin, et se rendaient en armes autour du drapeau, placé à la porte de chaque capitaine de section. Un grand nombre étaient incertains de ce qu'il fallait penser de ces mouvements; beaucoup d'entre eux même se demandaient pourquoi on les réunissait, et ignoraient les mesures prises la nuit dans les sections et à la commune. Dans cette disposition, ils étaient incapables d'agir et de résister à ce qui se ferait contre leur opinion, et ils devaient, tout en désapprouvant l'insurrection, la seconder de leur pré-

sence. Plus de quatre-vingt mille hommes en armes parcouraient Paris avec la plus grande tranquillité, et se laissaient conduire avec docilité par l'autorité audacieuse qui avait pris le commandement. Les seules sections de la Butte-des-Moulins, du Mail, et des Champs-Élysées, prononcées depuis long-temps contre la commune et la Montagne, et un peu encouragées par l'appui des girondins dont elles partageaient les dangers, étaient prêtes à résister. Elles s'étaient réunies en armes, et attendaient l'événement, dans l'attitude de gens menacés et prêts à se défendre. Les jacobins, les sans-culottes, effrayés de ces dispositions, et se les exagérant, couraient dans le faubourg Saint-Antoine, disant que ces sections révoltées allaient arborer la cocarde et le drapeau blancs, et qu'il fallait courir au centre de Paris pour arrêter une explosion des royalistes. Pour exciter un mouvement plus général, on voulait faire tirer le canon d'alarme. Il était placé au Pont-Neuf, et il y avait peine de mort contre celui qui le tirerait sans un décret de la convention. Henriot avait ordonné de tirer, mais le commandant du poste avait résisté à cet ordre, et demandait un décret. Les envoyés d'Henriot étaient revenus en force, avaient vaincu la résistance du poste, et dans le mo-

ment, le bruit du canon d'alarme se joignait à celui du tocsin et de la générale.

La convention, réunie dès le matin, comme on l'a vu, avait mandé sur-le-champ toutes les autorités, pour savoir quelle était la situation de Paris. Garat, présent dans la salle, et occupé à observer Danton, paraît le premier à la tribune, et rapporte ce que tout le monde connaît, c'est qu'une assemblée a été tenue à l'Évêché, qu'elle demande une réparation des injures faites à Paris, et l'abolition de la commission des douze. A peine Garat a-t-il achevé de parler; que les nouveaux commissaires, se qualifiant administration du département de la Seine, se présentent à la barre, et déclarent qu'il ne s'agit que d'une insurrection *toute morale*, ayant pour but la réparation des outrages faits à la ville de Paris. Ils ajoutent que le plus grand ordre est observé, que chaque citoyen a juré de respecter les personnes et les propriétés, que les sections armées parcourent la ville avec calme, et que toutes les autorités réunies viendront dans la journée faire à la convention leur profession de foi et leurs demandes.

Le président Mallarmé fait immédiatement connaître un billet du commandant de poste au Pont-Neuf, rapportant la contestation qui s'est élevée à l'occasion du canon d'alarme. Dufriche-

Valazé demande aussitôt qu'on s'enquière des auteurs de ce mouvement, qu'on recherche les coupables qui ont sonné le tocsin, et qu'on arrête le commandant-général, assez audacieux pour faire tirer le canon d'alarme sans décret de la convention. A cette demande, les tribunes et le côté gauche poussent les cris auxquels il était naturel de s'attendre. Valazé ne se décourage pas; il dit qu'on ne le fera pas renoncer à son caractère, qu'il est le représentant de vingt-cinq millions d'hommes, et qu'il fera son devoir jusqu'au bout; il demande enfin qu'on entende sur-le-champ cette commission des douze si calomniée, et qu'on écoute son rapport, car ce qui arrive est la preuve des complots qu'elle n'a cessé de dénoncer. Thuriot veut répondre à Valazé, la lutte s'engage et le tumulte commence. Mathieu et Cambon tâchent de se porter pour médiateurs; ils réclament le silence des tribunes, la modération des orateurs de la droite, et s'efforcent de faire sentir que dans le moment actuel un combat dans la capitale serait mortel pour la cause de la révolution, que le calme est le seul moyen de maintenir la dignité de la convention, et que la dignité est pour elle le seul moyen de se faire respecter par les malveillants. Vergniaud, disposé comme Mathieu et Cambon à employer

les moyens conciliatoires, dit qu'il regarde aussi comme mortel à la liberté et à la révolution le combat prêt à s'engager; il se borne donc à reprocher modérément à Thuriot d'avoir aggravé les dangers de la commission des douze, en la peignant comme le fléau de la France, dans un moment où tous les mouvements populaires sont dirigés contre elle. Il pense qu'il faut la dissoudre si elle a commis des actes arbitraires, mais l'entendre auparavant; et, comme son rapport serait inévitablement de nature à exciter les passions, il demande qu'on en renvoie l'audition et la discussion à un jour plus calme. C'est, selon lui, le seul moyen de maintenir la dignité de l'assemblée et de prouver sa liberté. Pour le moment, il importe avant tout de savoir qui a donné dans Paris l'ordre de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme; on ne peut donc se dispenser de mander à la barre le commandant-général provisoire. « Je vous répète, s'écria Vergniaud en finissant, que quelle que fût l'issue du combat qui s'engagerait aujourd'hui, il amènerait la perte de la liberté; jurons donc de rester fermes à notre devoir, et de mourir tous à notre poste plutôt que d'abandonner la chose publique! » On se lève aussitôt avec des acclamations, et on prête le serment pro-

posé par Vergniaud. On dispute ensuite sur la proposition de mander le commandant-général à la barre. Danton, sur lequel tous les regards étaient fixés dans cet instant, et à qui les girondins et les montagnards semblaient demander s'il était l'auteur des mouvements de la journée, se présente à la tribune, et obtient aussitôt une profonde attention. « Ce qu'il faut avant tout, dit-il, c'est de supprimer la commission des douze. Ceci est bien autrement important que de mander à la barre le commandant-général. C'est aux hommes doués de quelques vues politiques que je m'adresse. Mander Henriot ne fera rien à l'état des choses, car il ne faut pas s'adresser à l'instrument, mais à la cause des troubles. Or la cause est cette commission des douze. Je ne prétends pas juger sa conduite et ses actes; ce n'est pas comme ayant commis des arrestations arbitraires que je l'attaque, c'est comme impolitique que je vous demande de la supprimer. — Impolitique! s'écrie-t-on à droite, nous ne comprenons pas cela! — Vous ne le comprenez pas! reprend Danton; il faut donc vous l'expliquer. Cette commission n'a été instituée que pour réprimer l'énergie populaire; elle n'a été conçue que dans cet esprit de *modérantisme* qui perdra la révolution et

« la France. Elle s'est attachée à poursuivre des
 « magistrats énergiques dont tout le tort était
 « de réveiller l'ardeur du peuple. Je n'examine
 « pas encore si elle a dans ses poursuites obéi
 « à des ressentiments personnels, mais elle a
 « montré des dispositions qu'aujourd'hui nous
 « devons condamner. Vous-mêmes, sur le rap-
 « port de votre ministre de l'intérieur, dont le
 « caractère est si doux, dont l'esprit est si impar-
 « tial, si éclairé, vous avez élargi les hommes
 « que la commission des douze avait renfermés.
 « Que faites-vous donc de la commission elle-
 « même, puisque vous annulez ses actes?... Le
 « canon a tonné, le peuple s'est soulevé, mais
 « il faut remercier le peuple de son énergie,
 « dans l'intérêt de la cause même que nous
 « défendons; et, si vous êtes des *legislateurs po-*
 « *litiques*, vous applaudirez vous-mêmes à son
 « ardeur, vous reformerez vos propres erreurs,
 « et vous abolirez votre commission. Je ne
 « m'adresse, répète encore Danton, qu'à ces
 « hommes qui ont quelque intelligence de notre
 « situation, et non à ces êtres stupides qui, dans
 « ces grands mouvements, ne savent écouter
 « que leurs passions. N'hésitez donc pas à sa-
 « tisfaire ce peuple....» — Quel peuple? s'écrie-
 « t-on à droite. — « Ce peuple, répond Danton,
 « ce peuple immense qui est notre sentinelle

« avancée, qui hait fortement la tyrannie et le
 « lâche *modérantisme* qui doit la ramener.
 « Hâtez-vous de le satisfaire, sauvez-le des aris-
 « tocrates, sauvez-le de sa propre colère; et si,
 « lorsqu'il sera satisfait, des hommes pervers,
 « n'importe à quel parti ils appartiennent, vou-
 « laient prolonger un mouvement devenu inu-
 « tile, Paris lui-même les ferait rentrer dans
 « le néant. »

Rabaut Saint-Étienne veut justifier la com-
 mission des douze sous le rapport politique,
 et s'attache à prouver que rien n'était plus
 politique que de créer une commission pour
 découvrir les complots de Pitt et de l'Autriche,
 qui paient tous les désordres de la France. — A
 bas! s'écrie-t-on; ôtez la parole à Rabaut! —
 Non, s'écrie Bazire, laissez-la-lui, c'est un
 menteur; je prouverai que sa commission a
 organisé dans Paris la guerre civile. — Rabaut
 veut continuer; Marat demande qu'on intro-
 duise une députation de la commune. — Laissez-
 moi donc achever, dit Rabaut. — La commune!
 — La commune! la commune! s'écrie-t-on
 dans les tribunes et à la Montagne. — Je dé-
 clarerai, reprend Rabaut, que, lorsque j'ai
 voulu dire la vérité, vous m'avez interrompu.
 — Eh bien! concluez, lui dit-on. Rabaut finit
 par demander que la commission soit sup-

primée, si l'on veut, mais que le comité de salut public soit immédiatement chargé de poursuivre toutes les recherches qu'elle avait commencées.

La députation de la commune insurrectionnelle est introduite. « Un grand complot a été formé, dit-elle, mais il est découvert. Le peuple qui s'est soulevé au 14 juillet et au 10 août pour renverser la tyrannie, se lève de nouveau pour arrêter la contre-révolution. Le conseil général nous envoie pour vous faire connaître les mesures qu'il a prises. La première a été de mettre les propriétés sous la sauvegarde des républicains; la seconde de donner quarante sous par jour aux républicains qui resteront en armes; la troisième de former une commission qui corresponde avec la convention, dans ce moment d'agitation. Le conseil général vous demande de fixer à cette commission une salle voisine de la vôtre, où elle puisse siéger et se concerter avec vous. »

A peine la députation a-t-elle cessé de parler, que Guadet se présente pour répondre à ses demandes. Ce n'était pas celui des girondins dont la vue était le plus propre à calmer les passions. « La commune, dit-il, en prétendant qu'elle a découvert un complot, ne s'est

« trompée que d'un mot, c'est qu'elle l'a exécuté. » Les cris des tribunes l'interrompent. Vergniaud demande qu'elles soient évacuées. Un horrible tumulte s'élève, et pendant longtemps on n'entend que des cris confus. Le président Mallarmé répète en vain que, si la convention n'est pas respectée, il usera de l'autorité que la loi lui donne. Guadet occupe toujours la tribune, et parvient à peine à faire entendre une phrase, puis une autre, dans les intervalles de ce grand désordre. Enfin il demande que la convention interrompe ses délibérations jusqu'à ce que sa liberté soit assurée, et que la commission des douze soit chargée de poursuivre sur-le-champ ceux qui ont sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme. Une telle proposition n'était pas faite pour apaiser le tumulte. Vergniaud veut reparaitre à la tribune pour ramener un peu de calme, mais une nouvelle députation de la municipalité vient reproduire les réclamations déjà faites. La convention pressée de nouveau ne peut plus résister, et décrète que les ouvriers requis pour veiller au respect de l'ordre public et des propriétés, recevront quarante sous par jour, et qu'une salle sera donnée aux commissaires des autorités de Paris, pour se concerter avec le comité de salut public.